

# Bulletin Municipal 2022

## Baraigne



*Les pissenlits abondaient dans la plaine et dans nos jardins et c'était un amusement courant que de souffler très fort sur les bulles vaporeuses formées par ces plantes quand la fleur est passée, d'en détacher, d'un coup, tous les petits fruits qui, soutenus par une aigrette rayonnante, se disséminaient au loin ...*

(Edouard Bled, « Mes écoles », Robert Laffont, 1977, page 68.)

# SOMMAIRE



*Ouverture des travaux de la sécurisation de traversée d'agglomération*

## **Le mot du Maire**

## **Informations administratives**

- Les séances du Conseil Municipal
- Le compte administratif

## **Travaux et Projets**

- Sécurisation traversée d'agglomération
- Défense Extérieure Contre l'Incendie

## **Etat-civil**

- Naissances
- Décès
- Nouveaux arrivants
- Mariages

## **Infos diverses**

- Secrétariat de Mairie
- Foyer rural
- Site Internet et page Facebook
- Recensement militaire

## **Actualités**

- Projet Fresqu'Haies
- Association des Energies de la Piège
- Assemblée générale A.C. C.A. de Baraigne
- Opération brioches
- Déchetterie
- Meublé de tourisme – Chambres d'hôtes

- Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.)
- Espaces verts
- Solidarité Ukraine
- Opération broyage déchets végétaux
- ASAC Salles sur l'Hers
- Recensement
- Covoiturage – Mobil'Aude
- Insolite

## **Economie locale**

- S.A.R.L. GUAGNO
- PiouPizz'
- Color Alice
- Dream Coach Hair
- Mergenotte
- Phoenix Multiservices
- Holyka
- World Photo Adventure
- Écrivain
- Multi-Tech Habitat
- FAURE Guillaume

## **Vie associative**

- Comité des Fêtes



Le Conseil Municipal et moi-même, vous présentons le nouveau numéro du bulletin municipal annuel.

Cette année fût l'année des travaux de la sécurisation de la RD 217 qui nous a donné pas mal de travail et quelques désagréments notamment au niveau de la circulation. Mais finalement, avec un bon résultat en ce qui concerne le ralentissement des véhicules et également un bel embellissement du village et cela en adéquation avec les ABF : Bâtiments de France.

Vous trouverez dans le bulletin, le chiffrage des travaux et les subventions obtenues.

Nous avons aussi élaboré le plan communal de sauvegarde inondation. Nécessitant une formation du Conseil Municipal qui s'est déroulée le 11 juillet en deux temps :

- formation théorique de 14 heures à 16 heures
- exercices sur le terrain avec simulation d'orage en approche de 16 heures à 18 heures.

Actuellement est à l'étude, l'élaboration du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (DECI) pour protéger nos campagnes.

Au sujet de la rénovation énergétique de notre espace associatif, nous allons être aidés par l'ATD11 afin de mieux étudier ce projet tant au niveau technique que financier.

Je tiens à remercier toutes les bonnes volontés qui ont contribuées à l'entretien du village afin que celui-ci reste agréable pour nous tous.

Et également, les membres du comité des fêtes pour toutes les animations qui ont été réalisées au sein du village.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin,  
de bonnes fêtes de fin d'année  
et vous présente mes meilleurs vœux pour 2022.

Le Maire,  
Pascal ASSEMAT

# Informations administratives

## Les séances du Conseil Municipal

### Séance du 04 février 2022

#### CDG 11 - adhésion service médecine professionnelle (DE 2022\_001)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de Médecine de Prévention et de santé au travail géré par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude, pour 3 ans à compter du 1er janvier 2022.

#### Conseil Départemental 11 - convention travaux RD17 en agglo (DE 2022\_002)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'aménagement en vue de la réalisation des travaux par la commune concernant l'aménagement des entrées d'agglomération (RD217)

### Séance du 25 février 2022

#### Exercice 2021 - vote du compte administratif (DE 2022\_003)

Le Conseil Municipal vote le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Pascal ASSEMAT, Maire (voir p.9).

#### Exercice 2021 - Affectation du résultat de fonctionnement (DE 2022\_004)

Le Conseil Municipal affecte le résultat de fonctionnement de **139 798,35** euros comme suit :

Affectation à la couverture du besoin de la section d'investissement	55016.36 €
Affectation à l'excédent reporté	84781.99 €

#### Exercice 2021 - vote du compte de gestion (DE 2022\_005)

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur municipal, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### Devis porte entrée logement 5 rue des Mimosas

Le Conseil Municipal choisit le devis de l'entreprise HUNT d'un montant TTC de 2 564.10 euros.

### Séance du 08 avril 2022

#### Vote des taxes locales 2022 (DE 2022\_006)

Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition des taxes directes locales suivants pour l'exercice 2022 :

Taxe foncière (bâti)	49,39%
Taxe foncière (non bâti)	85,90%
Produit fiscal attendu	66 166 €

#### Subventions 2022 aux associations (DE 2022\_007)

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

A.C.C.A. de Baraigne	300,00 €
Association Prévention Routière	100,00 €
Comité des Fêtes	2500,00 €

### **Vote du budget primitif 2022 (DE 2022\_008)**

Le Conseil Municipal adopte le budget de la Commune de Baraigne pour l'année 2022 présenté par son Maire, ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses à **399 016.35 €**.

### **Modalités de gestion des amortissements en M57 (DE 2022\_009)**

Le Conseil Municipal fixe les durées d'amortissement du chapitre 204 et adopte la règle dérogatoire du calcul des amortissements sur le mode linéaire des immobilisations acquises (dérogation à l'application de la règle de calcul prorata temporis).

### **Séance du 25 février 2022**

Présentation par Monsieur BATIGNE Robert, Maire de Salles sur l'Hers, du projet de la Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées (M.A.R.P.A.)

### **CCCLA - modification des statuts n°10 (DE 2022\_010)**

Le Conseil Municipal approuve la modification n° 10 des statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

### **CCCLA - rapport Chambre Régionale des Comptes (DE 2022\_011)**

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat sur le rapport d'observations définitives de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois pour les exercices 2015 et suivants, accompagné de la réponse du Président de la Communauté de Communes reçue à la Chambre Régionale des Comptes.

### **AGEDI - mutualisation RGPD - changement DPO (DE 2022\_012)**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. prenant en compte le changement de DPO dans le cadre de la mise en conformité avec les réglementations nationale et européenne.

### **CDG11 - missions temporaires - augmentation tarif (DE 2022\_013)**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion au service de Médecine de Prévention et de santé au travail géré par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude, pour 3 ans à compter du 1er janvier 2023 intégrant le nouveau tarif de 10 % de frais de gestion.

### **Modalités de publicité des actes (DE 2022\_014)**

Le Conseil Municipal, considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la Commune de Baraigne afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, ADOPTE la modalité de publicité des actes réglementaires ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel suivante : Publicité par affichage

### **Budget 2022 - DM 01 (DE 2022\_015)**

Le Conseil Municipal vote des mouvements de crédits modifiant le budget communal 2022.

### **ATD11 - Elaboration schéma DECI (DE 2022\_016)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Baraigne est dans l'obligation d'élaborer son schéma de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Il donne lecture du devis proposé par l'Agence Technique Départementale 11 (ATD11) pour réaliser ce schéma.

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'ATD11 d'un montant H.T de **2242 euros** pour la réalisation du Schéma de DECI et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'ingénierie n° ATD22040 relative à cette mission.

Monsieur le Maire demande le retrait du point n°8 de l'ordre du jour car le devis correspondant à la résolution de ce problème de mur n'est pas parvenu à ce jour à la mairie.

**Le Conseil Municipal accepte le retrait du point n°8 de l'ordre du jour.**

1) Le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean CARRERA secrétaire de séance.

**2) Désignation correspondant défense suite à démission Xavier PATINO (DE\_2022\_017)**

Le Conseil Municipal désigne Mme WEIDMANN Chantal en tant que correspondante défense de la Commune de BARAIGNE en remplacement de M. PATINO Xavier, conseiller municipal démissionnaire.

**3) Désignation correspondant incendie et secours (DE\_2022\_018)**

Le Conseil Municipal désigne Mme BELTRAN Magali en tant que correspondante incendie et secours de la Commune de Baraigne.

**4) CCCLA - reversement taxe aménagement (DE\_2022\_019)**

Le Conseil Municipal fixe le taux de reversement de la taxe d'aménagement à la CCCLA à 0%.

**5) Indemnité pour travaux supplémentaires - grade secrétaire de mairie (DE\_2022\_020)**

Monsieur le Maire propose que, compte tenu des heures supplémentaires exécutées ou pouvant être exécutées à titre exceptionnel par l'agent communal à temps non complet employé au grade de secrétaire de mairie titulaire, en raison d'un surcroît ponctuel de travail, propose le paiement d'une Indemnité pour Heures Complémentaires sur la base des taux en vigueur.

Le Conseil Municipal arrête comme suit la liste des emplois ouvrant droit aux heures complémentaires : Filière administrative : grade secrétaire de mairie

**6) Schéma de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)**

Discussion sur la première ébauche du schéma DECI.

Le village est couvert par la défense incendie par 3 poteaux incendie.

Les écarts ne sont pas couverts : le schéma préconise la pose de bâches de 60 ou 120 m<sup>3</sup> sur parcelles privées à acheter par la mairie ? ou servitudes ?

**7) ATD11 - Rénovation foyer rural - AMO (DE\_2022\_021)**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O) présenté par l'Agence Technique Départementale 11 (ATD 11) pour "Rénovation d'un espace associatif mutualisé". Le coût prévisionnel de la prestation est de 3 540 euros H.T.

Le Conseil Municipal accepte le coût prévisionnel d'un montant de 3 540 euros H.T et autorise Monsieur le Maire à signer la convention contractualisant cette mission.

8) Point retiré

9) Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise VALLEZ pour l'entretien courant de divers chemins communaux pour 2820 euros TTC



#### **10) Voirie 2023 - demande de subventions (DE\_2022\_022)**

Monsieur le Maire donne lecture du devis présenté par l'entreprise EURL VALLEZ Bernard pour les travaux de voirie 2023 (chemin de la Malbirado et chemin du tennis).

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'EURL VALLEZ Bernard d'un montant de 6 534.80 euros H.T. et demande à Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention au Conseil Départemental de l'Aude au titre de l'aide aux communes.

#### **11) Budget communal 2022 - DM02 (DE\_2022\_023)**

Le Conseil Municipal vote des crédits supplémentaires au budget communal 2022.

**12)** Discussion sur le contenu et le prix des colis pour le cadeau de Noël offerts aux habitants de plus de 65 ans.

**13)** Inauguration des travaux rue des platanes (RD217 en agglomération).

Quand tous les financements auront été perçus. Puis définir une date et voir le protocole.

**14)** Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Suite à la hausse de cette taxe, explication sur le mode de calcul suivant la valeur locative.

En janvier 2023, nouveau marché avec le SMICTOM, ce qui induira un nouveau tarif.

Normalement pas de hausse.

#### **Séance du 25 novembre 2022**

##### **Mur du cimetière du village (DE\_2022\_024)**

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise AGTP d'un montant de 17 488.50 euros H.T. et demande à Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention au Conseil Départemental de l'Aude au titre de l'aide aux communes et à l'Etat au titre de la DETR 2023.

En effet, le caractère imprévisible de ce problème et l'urgence à le résoudre afin d'éviter un coût financier bien plus important explique le dépôt hors délai de ces demandes de financement.

##### **Budget 2022 - DM 03 (DE\_2022\_025)**

Le Conseil Municipal vote des crédits pour ajuster le budget communal 2022 et notamment ceux permettant les travaux de consolidation du mur du cimetière du village.

##### **Instruction M57 - plan comptable développé (DE\_2022\_026)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, depuis le 1<sup>o</sup> janvier 2022, la Commune de Baraigne est passée de l'instruction M14 (plan comptable développé) à l'instruction M57 (plan comptable abrégé).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, considérant que l'utilisation du plan comptable développé permet une analyse comptable et financière plus fine des dépenses et des recettes de la collectivité, décide la mise en place du plan comptable M57 développé à compter du 1<sup>o</sup> janvier 2023

##### **CCCLA - convention ADS - avenant n°2 (DE\_2022\_027)**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention déterminant les modalités d'intervention du service commun d'instruction afin de confier, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'instruction de la totalité des Déclarations Préalables au service urbanisme de la Communauté de Communes.

### Questions diverses

- Le tarif de l'agent de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois assurant l'entretien du village passera à 24.50 € de l'heure à compter du 1er janvier 2023
- La Préfecture demande aux communes de recenser les habitations ayant subi des dégradations suite au phénomène de "Sécheresse/Réhydratation des sols" pour les années 2020, 2021 et 2022 afin de déposer si nécessaire une demande de catastrophe naturelle : une communication à la population sera effectuée par mail et affiche.



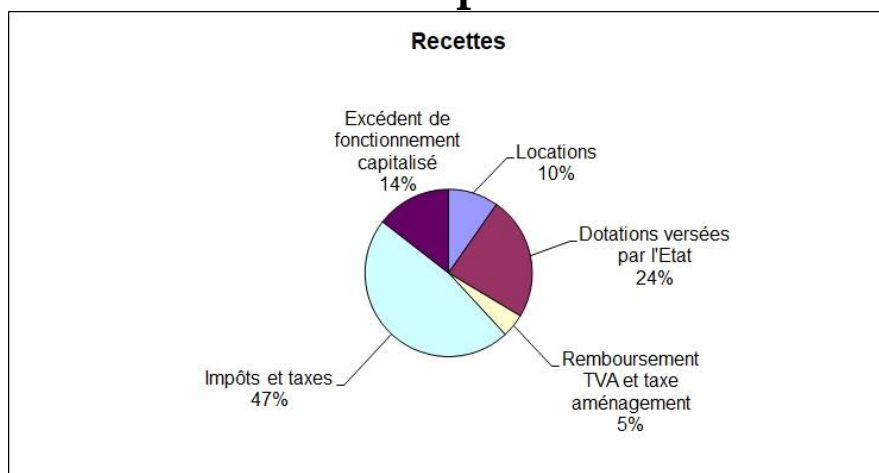
# Le compte administratif

Le compte administratif c'est quoi ?

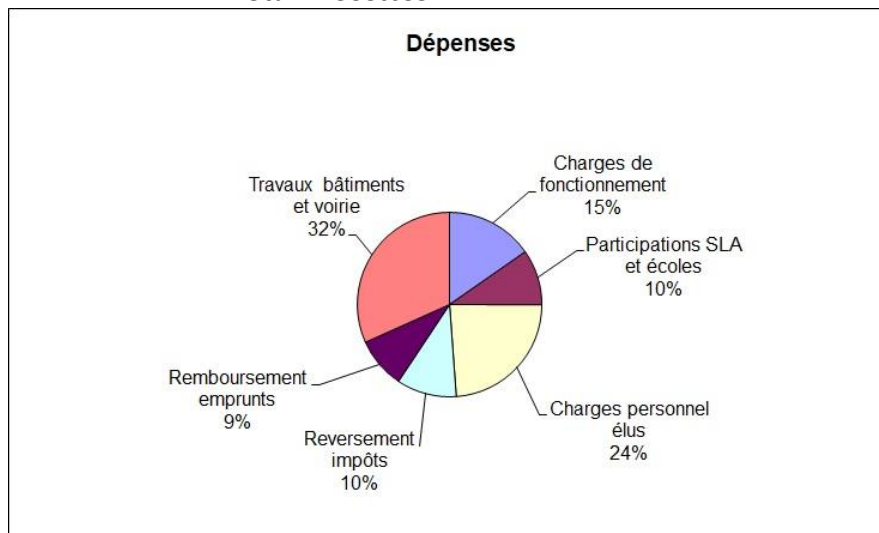
Le compte administratif d'une collectivité est un document élaboré et présenté par le Maire au Conseil Municipal pour approbation.

Celui-ci reprend toutes les dépenses et les recettes sur chaque section de fonctionnement et d'investissement de l'année écoulée et certifie de la bonne application du budget primitif. Ce document est présenté et voté une fois par an par le Conseil Municipal avant le 30 juin.

## Compte Administratif 2021



Locations	16 952,00 €
Dotations versées par l'Etat	41 724,00 €
Remboursement TVA et taxe aménagement	7 974,00 €
Impôts et taxes	82 737,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	25 328,00 €
<b>Total Recettes</b>	<b>174 715,00 €</b>



Charges de fonctionnement	18 350,00 €
Participations SLA et écoles	11 679,00 €
Charges personnels élus	28 483,00 €
Reversement impôts	12 564,00 €
Remboursement emprunts	10 727,00 €
Travaux bâtiments et voirie	37 982,00 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>119 785,00 €</b>

## *Sécurisation traversée d'agglomération*

Ce projet qui concernait la sécurisation de la traversée d'agglomération sur la Rue des Platanes, débutant à l'entrée de village côté Molleville jusqu'au croisement de la Rue des Peupliers côté sortie du village Labastide d'Anjou est enfin terminé.

Les travaux ont débuté en février 2022 et se sont terminés en juillet 2022.

Le coût du projet s'élève à **137 000 euros**. La commune a bénéficié d'un financement public de 92 000 euros soit 67 % du projet. La commune a contracté un emprunt afin de financer le complément.



### La mer commence ici... !



Pour faire simple, dans la mer se jettent les fleuves et les cours d'eau. Dans le cours d'eau se jettent les eaux de ruissellement de nos rues. En conséquence quand il pleut, les papiers qui traînent dans les rues, les mégots qui sont jetés dans les grilles, les masques abandonnés, sont entraînés dans les cours d'eau et finissent... à la mer.

À méditer !



## Naissances



Will et Cassie CERVONI nés le 05 avril 2022  
April RIVALS BIZOTTO née le 24 juin 2022  
Abigaëlle BESNARD née le 17 juillet 2022  
Mélina LIEBE née le 12 septembre 2022  
Mathias WOJCIK né le 02 décembre 2022

*« La légende raconte que du premier rire d'un enfant naissent, des pétales de fleur de pissenlit, les fées !!!... »*

## Décès



Jean-Claude HAREL décédé le 14 février 2022

*« Si tu aimés une fleur qui se trouve dans une étoile, c'est doux la nuit, de regarder le ciel ! »*

**Antoine de Saint-Exupéry**

## Nouveaux Baragnols



Barbara LAFFONT au 02 rue de la Mairie  
Jérémy SANCHEZ et Mélanie LEFEVRE au 01 rue des Jardins  
Famille BOURDON/FUSER au 04 route d'Avignonet  
Famille MIQUEL/LIEBE au 09 rue de l'Abreuvoir

*« Les déménagements sont les mouvances de l'existence. Ça bouleverse, ça empêche l'habitude... »*

**Louise Portal**

## Mariages



*« Quelque grief qu'on ait contre le mariage, on ne saurait lui refuser d'être une expérience. »*

**Oscar Wilde**

### *Secrétariat de mairie*

Nathalie FAURE secrétaire de mairie vous accueille aux ouvertures indiquées ci-dessous :

**Le secrétariat de mairie est ouvert :**

**lundi et jeudi de 13h30 à 17h00**

N° téléphone : 04 68 60 15 13

Adresse mail : [commune.baraigne@orange.fr](mailto:commune.baraigne@orange.fr)



A noter que Monsieur le Maire Pascal ASSEMAT est présent afin de s'entretenir avec vous aux jours d'ouverture de la mairie de 15h00 à 17h00

Pour ceux qui le souhaitent et qui ne l'ont pas encore fait, vous pouvez communiquer votre adresse mail (**1 seule par foyer**) afin de recevoir les informations municipales.

### *Foyer rural*

Madame Magali BELTRAN, seconde adjointe, gère le planning de réservation du foyer rural pour les particuliers et les associations communales.

Elle est à votre disposition au 06.88.45.92.87. ou par mail à l'adresse suivante : [foyerbaraigne@orange.fr](mailto:foyerbaraigne@orange.fr)

### *Site Internet et page Facebook*

Le site Internet officiel de la Commune nécessite encore un peu de travail. Vous pouvez toutefois aller le consulter via le lien suivant : <http://baraigne.fr/>

Vous y trouverez des renseignements historiques de Baraigne, mais également diverses informations relatives à la Commune, des liens utiles,...

Madame Magali BELTRAN a assisté au mois de mars dernier à une formation organisée par l'association des maires de l'Aude. Intitulée « comment valoriser l'action municipale sur les réseaux sociaux ». À l'issue de cette formation, une page Facebook « [Mairie de Baraigne](#) » a été créée.

### *Recensement militaire*

- ⚠ Les jeunes filles ou garçons doivent se faire recenser avant la fin du trimestre qui suit leur 16<sup>e</sup> anniversaire.
- ✋ Vous devez vous présenter au secrétariat de mairie muni d'une pièce d'identité, livret de famille et justificatif de domicile afin d'obtenir l'attestation de recensement. Cette attestation de recensement est obligatoire pour les démarches suivantes :
  - ◆ tout examen (baccalauréat,...)
  - ◆ permis de conduire
  - ◆ inscription aux études supérieures

Suite à cette inscription, les jeunes sont convoqués dans leur 17<sup>e</sup> année pour effectuer leur journée citoyenne.



## Projet Fresqu'Haies

Le Sénateur Sébastien PLA, accompagné de François DEMANGEOT Président du S.M.M.A.R., de Pascal ASSEMAT Maire de Baraigne et de Camille GUAGNO délégué en charge du dossier au niveau communal, est venu se rendre compte de l'évolution des 3,6 km de plantations d'arbres réalisées le long du Fresquel en 2019. Baraigne a été une des premières communes concernées par ce programme départemental qui a permis la création d'une zone humide, de haies brise-vent, ripisylves et de lutte contre l'érosion.



François DEMANGEOT, a fait une présentation de l'opération Fresqu'Haies et du projet de plantation dans le Lauragais de 27 km de haies supplémentaires d'ici l'an prochain, avec pour objectif de continuer l'action vers l'Est du département. Sébastien PLA a été sensible à l'action menée en faveur de la biodiversité, de la lutte contre l'érosion et de l'embellissement du paysage grâce aux essences plantées.

Un suivi de l'évolution a été réalisé par les techniciens des différents organismes qui sont intervenus dans l'opération : S.M.M.A.R., l'entreprise GANNAT, Aude Claire, Chambre d'Agriculture, Fédération Arbres et Paysages 11, Syndicat du Fresquel, maître d'œuvre NALDEO, les élus de la commune et les agriculteurs concernés par le projet, qui auront à l'issue des trois premières années l'obligation d'entretenir ces plantations.

Le premier constat positif est un taux de reprise de plus de 85 % des 7000 arbres plantés et une évolution favorable de la ripisylve qui permet une augmentation de la biodiversité. Les suivis naturalistes font état de la présence de l'agrion de Mercure (libellule) et de l'alyte accoucheur (crapaud). Toutefois, les échanges entre les participants ont mis en évidence qu'il reste encore une marge de progression dans ces secteurs considérés comme « perturbés ».

*Article issu de La Dépêche du Midi et rédigé par Gilles BERMOND - Correspondant local*

## Association des Energies de la Piège

L'association Energies de la Piège basée à Salles sur l'Hers dont le Directeur est Jean-Louis JORRION, accompagné de Laure GASQUEZ et Laetitia NEXON, est venue à la rencontre des habitants de la commune pour recueillir leur parole.

L'enjeu est de faire émerger les problèmes du territoire pour accompagner les habitants en étant attentif aux préoccupations quotidiennes de chacun, des attentes, des contraintes et des besoins.

D'une manière générale, Baraigne est par commodité géographique plutôt tournée vers Villefranche de Lauragais ou le bassin chaurien, mais ils ont été très attentifs aux

propositions d'Énergies de la Piège comme une maison France Services, une maison des jeunes en cours de création ou le projet santé.

L'ensemble de l'équipe a été très bien accueillie et les personnes rencontrées sont ravies de vivre dans la commune pour son calme et la convivialité entre habitants. Elles sont

attentives aux services que peut amener le centre social. Toutefois, le passage de l'information auprès des habitants reste à parfaire.

On ne peut que féliciter toute l'équipe pour avoir entrepris cette démarche fortement appréciée. Et on en redemande !



*Article issu de La Dépêche du Midi et rédigé par Gilles BERMOND - Correspondant local*

**Énergies de la piège, Centre social et culturel, France service**, nos diverses activités peuvent parfois nous confondre, mais vous nous connaissez sans doute très bien.

Oui, on s'est forcément rencontré à un club du premier âge, à l'espace vie des ados, au cours d'un atelier numérique, à la rando de la Piège, peut-être pour régler une difficulté administrative, ou en participant à une réunion sur l'habitat regroupé ou encore pour le projet santé...

**Afin d'améliorer la vie au quotidien sur notre territoire, depuis 25 ans, les habitants se sont réunis en association : association Énergies de la Piège !**

### **C'est quoi Énergies de la Piège ?**

Au fil de son histoire l'association a permis au territoire de disposer d'un centre social et culturel dont l'agrément dépend de la Caisse d'Allocation Familiale, puis d'une « France Service » qui permet d'amener les services publics au plus près des habitants. Sans Énergies de la Piège, ces services auraient tout simplement disparu.

Ses missions sont :

- Accueillir les personnes, toutes les personnes, sans distinction,
- Soutenir chaque habitant dans son rôle d'acteur de la vie locale,
- Faire émerger, accompagner et soutenir les projets collectifs des habitants,
- Accompagner les familles dans leur rôle éducatif, favoriser le lien entre les générations, faire vivre les activités voulues par les jeunes et les seniors.
- Participer à l'animation, au développement et au rayonnement du territoire.

### **Comment ça marche ?**

Le travail associatif se fait au travers de commissions ouvertes à toutes et tous. Chacun de nous trouve le moyen d'agir en participant à la commission de son choix. Chacun s'engage, expose son point de vue, travaille avec les autres, pour qu'ensemble nous construisions des solutions collectives au plus près de nous.

Ce travail est accompagné par une équipe de professionnels au service des habitants et de leurs projets.

## Rejoignez-nous, nous avons besoin les uns des autres !

Vous trouverez forcément une commission à laquelle vous pourrez apporter votre énergie :

- Parentalité,
- Jeunes,
- Senior,
- Loisirs et Culture,
- Social,
- Cadre de vie,
- Territoire et Patrimoine.

Ces commissions vous attendent et vous permettent d'agir pour notre territoire et ses habitants, d'exercer votre citoyenneté.

Pour nous rejoindre : 04 68 60 38 98 - [accueil@energiespiege.org](mailto:accueil@energiespiege.org)- L'adhésion est libre et valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

### Quelques exemples de réalisations initiées par les habitants en 2022 :

**Commission Senior** : Les seniors sont une ressource et un atout, pour le territoire. La commission construit avec les associations, les communes et bien-sûr les habitants un véritable projet d'animation de la vie sociale « seniors » (les animations, activités et loisirs que nous souhaitons partager et soutenir). Enfin elle propose et accompagne les projets ambitieux portés par les collectivités territoriales comme l'habitat intégré « au fil de l'Hers ».

**Commission Jeunes** : L'espace jeunes a ouvert ses portes le mardi 25 octobre, au 3 rue du Château. Accueillant les jeunes de 10 à 17 ans, les deux objectifs principaux sont de créer un lieu repère pour la jeunesse, où ils pourront se retrouver pour discuter ou simplement jouer, lire, cuisiner ..., plus encore leur permettre de prendre les manettes sur des actions et projets qu'ils ont envie de mener. Historiquement, le local accueillait déjà les jeunes du territoire il y a une trentaine d'années. Nous sommes donc à la recherche de photos de cette époque pour une future exposition.

**Commission Loisirs et Culture** : Elle a pour vocation d'organiser des sorties culturelles, des expositions, des sorties théâtre, des ciné repas, des ateliers créatifs, en lien avec les autres commissions pour lesquelles elle est aussi une ressource.

**Commission Parentalité** : Accompagner les familles dans leur rôle éducatif en favorisant les échanges et les rencontres entre parents, entre parents et enfants, entre professionnels de la parentalité et les familles ; développer les liens entre les générations ; voilà les principales missions que vous vous donnerez en rejoignant la commission parentalité.

**Commission Cadre de vie** : Projet santé : Engagement des habitants tout au long de l'année pour créer l'événement du 18 juin 2022. En présence des élues du territoire et en partenariat avec la commune de Salles-sur-l'Hers, on mobilise l'attention autour de notre territoire et de sa population. Les médias régionaux se font l'écho de la démarche portée par les habitants afin de se réapproprier leur santé et recruter les professionnels de santé séduits par cette démarche.

**Fripe de la Piège** : Ouverte tous les mercredis après-midi et le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois, elle est animée par une magnifique équipe qui vous accueille avec gentillesse dans un joli cadre mis en scène par ces adorables bénévoles afin de redonner vie aux choses dont vous ne vous servez plus.

C'est le premier pas pour consommer autrement et se saisir collectivement des questions liées à la transition de nos modes de vie et de notre consommation. Comme un symbole, c'est aussi un lieu en devenir qui appartient aux habitants pour se retrouver, imaginer et construire... s'émanciper ? En ce domaine beaucoup reste à faire.

**Commission Territoire et Patrimoine** : Rando de la Piège : Après deux années d'interruption liées à la crise sanitaire, l'organisation portée par une soixantaine de bénévoles a accueilli 1000 personnes à Payra-sur-l'Hers en juin 2022 sur un très beau parcours...

## *A. C. C. A. de Baraigne*

Le 20 juillet 2022, Pascal ASSEMAT, Monsieur le Maire, et Magali BELTRAN, seconde adjointe, ont été conviés à l'assemblée générale de l'A.C.C.A. de Baraigne

Un bilan financier à l'équilibre. Le Président de l'A.C.C.A. nous a informé de l'agrandissement du périmètre de la zone « réserve de chasse » autour de Baraigne. Une chasse qui se veut respectueuse et préservatrice de la faune existante.

Un repas au profit de la population baraignoise sera organisé dans le courant 2023.

## *Opération Brioches*

Seule ou accompagnée de Monsieur le Maire ou de Justine ASSEMAT, Edith GALAUP vous a proposé à la vente les fameuses brioches de AFDAIM-ADAPEI 11. Cette opération est réitérée chaque année et permet ainsi de récolter une petite somme reversée dans son intégralité à l'organisme.

Cette année, ce sont **85 brioches** qui ont été vendues pour une somme récoltée d'un montant de **626 euros**.

Tous les foyers n'ont pas été vu en raison de l'absence de leurs habitants. Malgré tout, Madame GALAUP n'a pas eu assez de brioches pour fournir tout le monde.

Madame GALAUP et ses acolytes remercient chaleureusement les habitants pour leur élan de générosité.

## *Déchetterie*

Nous rappelons à la population que depuis le 1er Janvier 2022, suite au rattachement au SMICTOM, celui-ci nous permet d'accéder aux différentes déchetteries de Labastide d'Anjou et Castelnaudary.

Il ne nous est donc depuis cette date plus possible de déposer des déchets à la déchetterie de Salles sur l'Hers.

## *Meublé de tourisme – Chambres d'hôtes*

Si vous utilisez votre habitation comme meublé de tourisme ou chambre d'hôtes, pensez à venir en faire la déclaration à la mairie.

**C'est une obligation !**



## *Plan Communal de Sauvegarde (P. C. S.)*

Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population...

Retrouvez plus d'information via le lien suivant : [Section 3 : Plan communal de sauvegarde \(Article L731-3\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

Le 11 juillet 2022 de 14h à 18h, les membres du Conseil Municipal ont participé à une formation et à une simulation de mise en pratique.

Nous vous informerons dès que le document sera consultable.

## *Espaces verts – Entretien du village*

Ce printemps, quelques petits aménagements ont été effectués au niveau des espaces verts de la commune. En effet, les deux hortensias qui étaient dans les vasques devant la mairie et l'église ont été déplacés derrière l'église en pleine terre.

Nous remercions d'ailleurs Monsieur Marc BROUSSE pour son aide.

De nouvelles plantations ont été faites avec des essences nécessitant peu d'arrosage. Bien sûr, avec les très fortes températures estivales que nous avons eu cette année, un arrosage a tout de même été nécessaire, mais 500 litres d'eau pour 1 arrosage en moyenne tous les 10 jours en 2022 contre 1000 litres en 2021 2 fois par semaine jusqu'à l'interdiction préfectorale dont nous avons respecté les consignes de restrictions.

Des grilles ont été posées au niveau des 4 rosiers grimpants ornant le devant de l'église.

A noter, l'investissement et la présence de Monsieur le Maire dans l'entretien du village, il est présent chaque mercredi aux côtés de Christian GOS ou Gérard LASSALLE (employés intercommunaux).

## *Solidarité Ukraine*

Suite au conflit russo-ukrainien, une collecte de produits d'hygiène et de soins et de denrées alimentaires a eu lieu au mois de mars dernier. Les dons ont été déposés à la mairie. La collecte a permis de collecter 4 colis qui ont été déposés par Monsieur le Maire en personne à Castelnaudary, ils ont été réceptionnés par la Sécurité Civile.

## *Opération broyage déchets végétaux*

Le mercredi 26 octobre 2022, la commune de Baraigne a fait intervenir le broyeur de la Communauté de communes afin de faire bénéficier les habitats de ce service.

Sous le commandement de Monsieur le Maire, c'est une équipe de bénévoles composée de Henri MAZET, Gilles BERMOND et Arthur, Youssef RADOINE, Joackim FERREIRA DA SILVA et Gérard LASSALLE employé intercommunal, qui a procédé à la taille des mûriers platanes situés rue des Cèdres et au broyage de déchets végétaux,

permettant de récolter ainsi la valeur de quatre bennes du camion plateau de l'intercommunalité.



Il a été décidé de reproduire cette opération 2 fois dans l'année, en automne et au printemps, en tenant compte de la disponibilité du broyeur. Les dates vous seront communiquées en temps voulu.

## *ASAC Salles sur l'Hers*

### **Qui sommes-nous ?**

L'Association Sociale Agricole du Canton (ASAC) de Salles-sur-l'Hers avait pour vocation, lors de sa création le 20 octobre 1977, de gérer les aides ménagères du territoire. Cette compétence a été transférée au Centre Intercommunal d'Action Sociale de Castelnaudary.

Par ailleurs, l'association avait la mission d'organiser toutes les activités concourant à l'amélioration des conditions de vie des personnes de ce canton. Cette mission à caractère social a été préservée.

A ce jour, 16 communes sont impliquées dans l'association. Ce sont les 16 communes\* de l'ancien territoire Hers et Ganguise.

### **Le projet MARPA de la Piège**

En 2021, la commune de Salles-sur-l'Hers répondait à un appel à projet du conseil départemental pour la création d'une résidence autonomie. Le concept de Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (MARPA) - un label de la Mutualité Sociale Agricole - a été retenu par la présidente du département le 25 janvier 2022.

Le dossier présenté a fait l'objet d'un travail en partenariat avec le service des Solidarités Humaines de l'Aude, la Mutualité Sociale Agricole Grand Sud et le Centre Social «Energies de la Piège». Les 16 communes du territoire, renforcées par Labastide-d'Anjou, le Mas Saintes-Puelles et Molandier y ont également collaboré.

Ainsi, le territoire disposera à terme d'une structure permettant aux personnes âgées en perte d'autonomie de vieillir dans un espace familial. La capacité d'accueil des résidents sera de 30 places et la date prévisionnelle d'ouverture est fixée à 2026.

Le label MARPA impose une gestion associative. Le conseil municipal de Salles-sur-l'Hers a décidé de confier cette tâche à l'ASAC.

Baraigne participe donc à la construction de ce projet.

Ainsi cette association historique et représentative du territoire devient légitimement l'outil local indispensable dans la gestion de la dépendance de nos aînés

(\*) Salles-sur-l'Hers, Saint-Michel-de-Lanès, Belflou, Marquein, La Louvière-Lauragais, Fajac-la-Rellenque, Mézerville, Sainte-Camelle, Payra-sur-l'Hers, Montauriol, Cumiès, Molleville, Baraigne, Gourvieille, Mayreville et Peyrefitte-sur-l'Hers

## Recensement

Entre la mi-janvier et la mi-février, vous avez reçu la visite d'un agent recenseur au sein de vos foyers. Le Conseil Municipal remercie Monsieur Denis GALAUP, agent recenseur et Monsieur Gilles BERMOND, coordonnateur communal, pour le travail accompli.

Le recensement portant sur **89 logements** donne les résultats suivants :

Résidences principales	73
Logements occasionnels (vacants ou résidences secondaires)	16
Habitants	164

## Covoiturage – Mobil'Aude

Vous aurez pu remarquer l'implantation d'un panneau sur la bordure du parking du foyer rural.

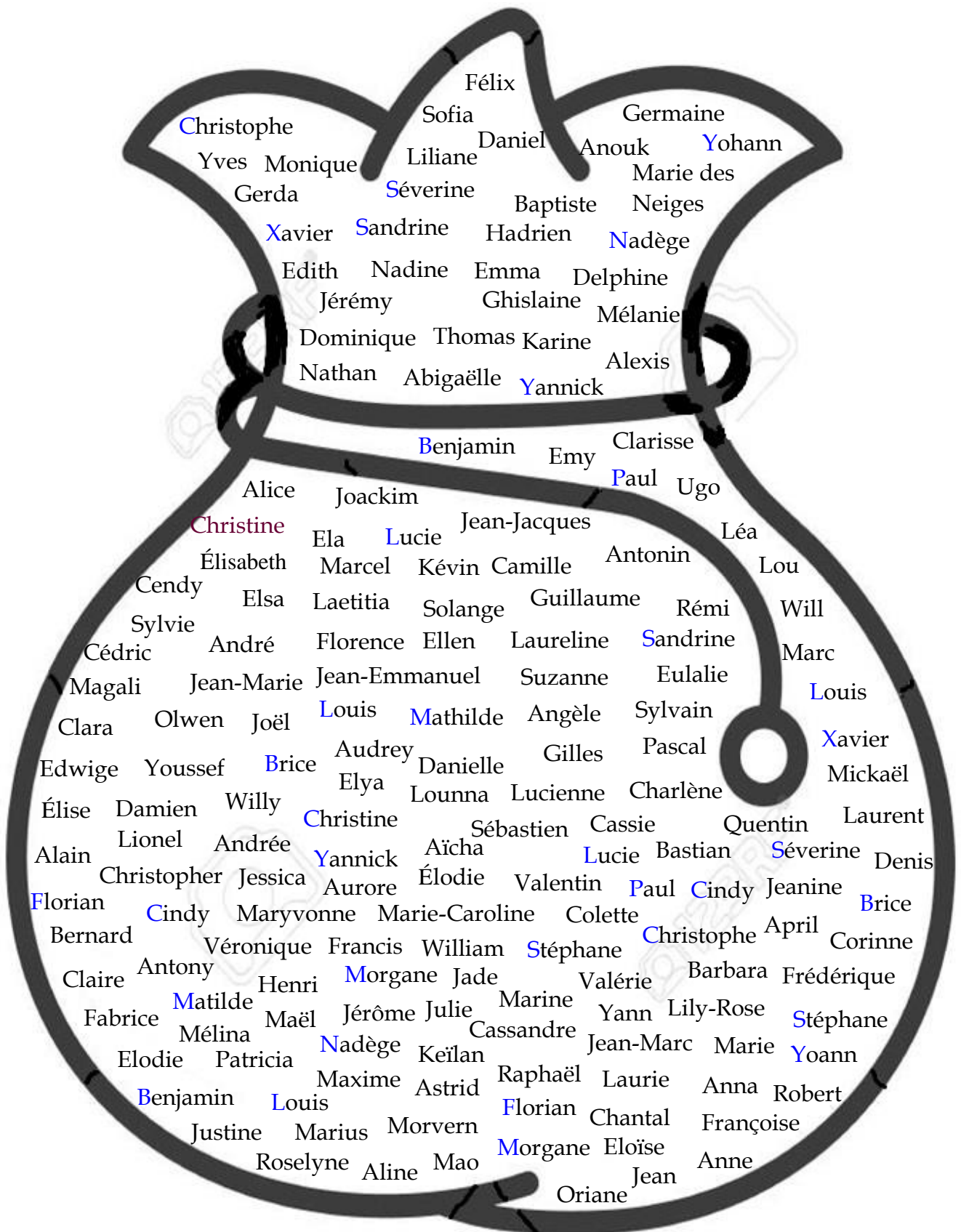
Action initiée par le Département de l'Aude qui a proposé aux communes audoises l'installation de panneaux indiquant les points de rencontre privilégiés, afin de faciliter le covoiturage entre les habitants. Déjà 25 d'entre elles y ont répondu favorablement.

Retrouvez l'intégralité de l'article sur le lien suivant :  
<https://www.aude.fr/.../mobilaude-des-panneaux-pour...>



# Insolite

Dans un village cathare non loin des Pyrénées où résident d'irréductibles occitans du Lauragais, il y a une particularité. Vous vous demandez laquelle ?



Réponse : Petit village de 164 habitants où l'on retrouve 18 homonymes !!!



# Economie locale

Baraigne, petite bourgade de 4,76 km<sup>2</sup> située au Nord-Ouest du département de l'Aude avec une population de 164 habitants lors du dernier recensement a en son fief un vivier économique important.

Nous avons souhaité cette année répertorier et ainsi mettre à l'honneur tous les acteurs économiques de la commune dont vous trouverez le détail ci-après.

Retrouvez de plus amples informations sur le site internet de la commune dans la partie « *Vivre à Baraigne* » - « *Économie locale* »

## **Dream Coach Hair**

*Coiffure à domicile & Relaxation*

Lucie DUBLY

06 10 26 97 93

[dreamcoachair@yahoo.com](mailto:dreamcoachair@yahoo.com)

<https://dreamcoachair.com>

## **Mergenotte**

*Confection de sacs et accessoires de mode /  
Retouches vestimentaires*

Germaine BERMOND

06 26 04 37 36

[germaine.bermond@sfr.fr](mailto:germaine.bermond@sfr.fr)

<https://mergenotte.fr>

## **COLOR Alice**

*Peinture et enduits naturels*

Alice CIFFONI

06 88 72 17 09

[alice.ciffoni@gmx.fr](mailto:alice.ciffoni@gmx.fr)

## **HOLYKA**

*Vente de thé au détail*

Clarisse BÉQUIÉ

[www.holyka.fr](http://www.holyka.fr)

## **Phoenix Multiservices**

*Services aux particuliers et aux  
professionnels*

Yann FOURNIER

06 24 51 23 77

[contact@phoenix-multiservices.com](mailto:contact@phoenix-multiservices.com)

[www.phoenix-multiservices.com](http://www.phoenix-multiservices.com)

## **Piou Pizz'**

*Pizzas à emporter*

Yoann MARTIN

06 63 07 18 45

[PiouPizz' | Facebook](#)

## **AGUACANA**

*Groupe musical : musiques populaires du  
Brésil*

Alice CIFFONI

06 88 72 17 09

[alice.ciffoni@gmx.fr](mailto:alice.ciffoni@gmx.fr)

## **S.A.R.L. GUAGNO**

*Volailles/Élevage  
Abattoirs « Les Mexicots »*

Nadine & Camille GUAGNO

06 35 36 07 00 ou 06 19 91 19 65

**Marchés de plein vent**

**World Photo Adventure**

*Photographe*

Wilf JAMES

[Accueil - World Photo Adventure](#)  
[World Photo Adventure | Baraigne |](#)

**Multi-Tech Habitat**

*Chauffage/Ventilation/Électricité/ Plomberie  
/Climatisation*

Stéphane LATOUR

07 68 66 62 23

[s.latour.multitech@gmail.com](mailto:s.latour.multitech@gmail.com)

**FAURE Guillaume**

*Carrelage/Peinture*

07 69 81 25 11

[Entreprise.guillaumefaure@gmail.com](mailto:Entreprise.guillaumefaure@gmail.com)

**Locations Airbnb**

Delphine LAVIGNE

06 67 29 50 34

<https://www.airbnb.fr/>

**Locations Airbnb**

Chantal WEIDMANN

07 49 49 00 94

<https://www.airbnb.fr/>

*Écrivain*

Willy VANDERZEYPEN

12 rue de l'Abreuvoir

## Comité des Fêtes

Le 1<sup>er</sup> avril 2022 l'assemblée générale du comité des fêtes a procédé à l'élection du bureau et, comme il est dit que l'on ne change pas une équipe qui s'investit pour le village, elle a été renouvelée à l'unanimité.

Président : Rémi FIOCCO

Vice-Présidente : Magali BELTRAN

Trésorière : Chantal WEIDMANN

Secrétaire : Laurie ALASSET

Six nouveaux membres sont venus renforcer l'équipe de bénévoles, leur diversité professionnelle apporte du dynamisme et des idées de manifestations.

Après le bilan financier (à l'équilibre), il a été discuté du programme des festivités à venir : concours de pétanque et soirée karaoké, fête des voisins, fête locale, ciné-concert, concours de belote,...

L'assemblée générale s'est clôturée par le verre de l'amitié autour d'une pizza.

Bravo à cette équipe de bénévoles dynamiques qui anime notre village.

*Article issu de La Dépêche du Midi et rédigé par Gilles BERMOND - Correspondant local*



A l'occasion de ce petit mot annuel, et dans un premier temps, le comité des fêtes du village tient tout particulièrement à remercier toutes les personnes ayant contribué au bon déroulement de tous les événements organisés au cours de l'année écoulée.

Notamment : \_ la fête du village

\_ différents concours de belote et de pétanque.

\_ manifestations dédiées aux enfants du village (Halloween - Pâques - Noël et autres)

\_ ciné concert

\_ fête des voisins

\_ concours inter-villages

Et j'en oublie sûrement.

C'est grâce à une présence de plus en plus nombreuse des villageois et amis qu'il règne à chaque fois un climat joyeux et très convivial.

Mais également grâce à l'équipe qui m'entoure et à qui je souhaite rendre hommage ici vivement.

Je tiens également à remercier le soutien indéfectible de l'équipe municipale (soutien financier, matériel et humain).

En effet, le comité des fêtes est une association de bénévoles qui ne comptent pas leurs heures.

Je suis très fier de toute l'équipe au sens large (que ce soit le bureau resserré, mais aussi les petites mains de l'ombre).

Le but principal de ce comité est de resserrer les liens entre les habitants et de dynamiser le village par le biais d'un programme de qualité.

Nous appelons toutes les énergies positives à venir nous rejoindre pour, qu'ensemble, nous puissions continuer et développer ces moments de partage dans notre commune si belle.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux si ce n'est pas déjà fait et à très bientôt je l'espère.

**Contact :** [comitedesfetes11410@gmail.com](mailto:comitedesfetes11410@gmail.com)

06.64.53.62.81

**Facebook :** Comité des Fêtes de Baraigne

Le Président,  
Rémi FIOCCO